

REPUBLICQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

DELEGATION PROVINCIALE DU CENTRE

PROVINCIAL DELEGATION OF CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA FAUNE  
HAUTE-SANAGA

DIVISIONAL DELEGATION OF  
UPPER - SANAGA

Le 26 SEPT 2008  
S/N. 008/08

Nanga -Eboko, le 22 SEP 2008

N° 231/08/08/PV/MINFOF/DPC/DDHS/PCFC/MTA

## PROCES-VERBAL

Relatif à la réunion d'information à Minta le 19 Septembre 2008  
dans la salle de fête de l'auberge Margelli  
sur la création d'un forêt communale.

L'an deux mille huit et le 19 Septembre à 11 heures et sur instruction de Monsieur le Préfet du Département de la Haute - Sanaga empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint Préfectoral qui le représentait a présidé une réunion d'information à Minta. Ont pris part :

- Le représentant du Délégué Départemental des Forêts de la Haute - Sanaga ;
- Le Maire de la Commune de Minta ;
- L'Adjoint d'Arrondissement de Minta représentant du Sous-Préfet ;
- Le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Minta ;
- Les Conseillers Municipaux ;
- Les Chefs Traditionnels de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré et de nombreuses élites, voir fiche de présence en annexe.

Prenant la parole, le 1<sup>er</sup> Adjoint Préfectoral a d'abord présenté brièvement les documents, bases juridiques de la Forêt Communale en réserve à l'assistance. Par la suite, il a remercié le Maire de Minta pour l'initiative qu'il a prise pour que cette assise soit tenue. Monsieur le Préfet, qui devait présider cette réunion a eu des empêchements de dernière minute. C'est la raison pour laquelle il m'a délégué a-t-il ajouté.

A l'assistance, il déclare que la loi de '94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la Faune et de la Pêche a prévu l'octroi d'une forêt communale pour que celle-ci soit gérée par la Commune elle-même en vue d'améliorer les conditions de vie des populations à travers ses retombées. Il salue ainsi la présence dans cette salle des riverains qui ont abandonné leurs occupations afin de répondre présent à sa convocation et les exhorte par conséquent à la discipline et que les débats soient orientés positivement.

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE  
SD/DF/SDFC

COUVERTURE ARRIVEE LE 02 OCT 2008

Monsieur NDOLIMA Guy, conseiller municipal, prenant la parole, dit :

Donnant la parole au Maire de Minta, celui-ci déclare qu'il n'avait pas grand-chose à dire à ses frères. Mais, ce qui l'a amené à réserver la forêt pour le compte de la commune, c'est parce que :

- Il veut voir ses populations s'épanouir comme les autres parce qu'elles vivent dans la pauvreté totale. Il voudrait donc sortir celle-ci de cette pauvreté.
- La commune de Minta est essentiellement pauvre. Pour un an, son compte est de **5.000.000 F (cinq millions Francs) CFA**. Si un projet arrive, avec quoi va-t-on le réaliser ? dans le cas où on demande son apport, elle n'aura rien. S'il ne se bat pas pour que son passage soit marqué, alors il n'aura rien fait et qu'il n'est pas à la tête de cette commune pour s'enrichir mais pour le développement de toute la contrée.

La forêt communale sera gérée pour une durée de 30 ans et que cette affaire concerne tout le monde. Il a ensuite demandé à ses populations de ne pas se contenter de ces exploitants véreux car, ceux-ci viennent brader leurs forêts pour des causes inavouées.

Pour finir son propos, il réitère à tous que cette opération vient les sortir du gouffre et par conséquent, il a besoin d'eux pour que cette affaire marche.

Après l'intervention du Maire, la parole a été donnée au représentant du Délégué Départemental des Forêts.

Pour lui, que les gens fassent la différence entre une forêt communale et une forêt communautaire. Pour ce qui est de la Forêt Communale, les activités à mener sont : L'exploitation forestière en grume, la transformation du bois en débité, la régénération de certaines essences etc. Les retombées économiques sont gérées par la commune laquelle est exonérée des taxes et par conséquent, devient maître des ressources.

Le Chef de Poste de Contrôle Forestier prend la parole pour expliquer le bien fondé de la forêt communale. Il a ensuite pris l'exemple à l'Est du Cameroun où les Communes, les Communautés s'organisent pour obtenir ces titres.

Après les différentes interventions, parole a été donnée à qui voulait la prendre. Le Chef de groupement de Minta prend le premier la parole pour demander la délimitation de la forêt communale.

Quant à Monsieur NGANA Jean Baptiste, élite, celui-ci voulait avoir une idée sur la superficie totale de la forêt en question et demande à Monsieur le Préfet d'appuyer les actions du Maire et de ses conseillers dans le processus.

Monsieur NDOUMA Guy, conseiller municipal, prenant la parole, demande d'abord à ses frères d'accepter le principe de la mise en place d'une forêt communale. Quo les gens ne montrent pas la charrie avant les bœufs. Les gens mouchardent dans la salle à cause du problème de partage « équitable » ou « égale » des retombées économiques liées à cette forêt. Tout se décidera à partir du cahier de charges a-t-il ajouté.

Après de multiples tractations de part et d'autre, le principe de la mise en place d'une forêt communale est acquis. Les participants ont salué ainsi l'avènement de la forêt communale dans leur Arrondissement et ont demandé au Maire de passer dans chaque village concerné avec ses adjoints sensibiliser une fois de plus les populations riveraines tout en leur expliquant les avantages que ce projet leur apporterait.

Une grande réception offerte par Monsieur le Maire de Minta a couronné la cérémonie dans la même salle. C'est sur note de satisfaction générale des membres que la réunion a pris fin aux environs de 16 heures 30 minutes.

En foi de quoi, le présent procès verbal de réunion d'information est établi le jour, mois et an que dessus pour servir et valoir ce que de droit./-

**AMPLIATIONS :**

- DF/YDE
- DTFF/CE
- PREFET /IIS
- S/P MINTA
- MAIRE /MINTA
- PCFC/MINTA
- ARCHIVES /CHRONO

**LE RAPPORTEUR**

**LE PRESIDENT**



Pour Le Préfet  
Premier Adjoint Préfectoral

**BAYER Simon**  
ADMINISTRATEUR CIVIL

EKIALLA DIT  
SUP. DES EAUX-FORETS ET CHASSE

Fiche de présence à la réunion d'information relative à la création d'une forêt communale tenue à Minto. le 19/09/2008

N°	NOMS & PRENOMS	VILLAGE	Qualité	Téléphone	Emplacement
1-	BAYEK Simon	-	R. Préfet	77854736	
2-	INDENGUE Baudouine	-	Noire	77814570	
3-	EKWALA STANISLAS	-	R. ADJAFAD	77161790	
4-	BEGUE Pierre Nolasphe	-	ADJ. D'AR	99637210	
5-	ENDOM MEKINDA	Minto	chef de 1 <sup>er</sup> degré	74457899	
6-	Bappa Victor	Minto-Centre	Conseiller Municipal	-	
7-	Emini Ngbozo Felix	Medakouba	chef de vill.	-	
8-	Endom Jean Claude	Elof	chef de village	-	
9-	Bina Gmbok Vincent	Vela	chef village	-	
10-	EMAK Francis	Conseiller	Ngwen	-	
11-	Ndong Zanga Girard	-	Ward	96711591	
12-	Nang ugweli Donatien MEYAT	Meyat	chef de Meyat	-	
13-	Mengang Gigoire Mekon	Mekon	chef de village	-	
14-	Mendjang Souding Simon	Pio	Conseiller	-	
15-	Olomo Bessien Lambert	Minto-Village	chef 3 <sup>e</sup> degré	94965688	
16-	BENG EKANGA	AFANOVENG	-	-	
17-	Ombodi Messé Francois	-	chef de village	-	
18-	Nganda Jean Baptiste	Mungu	E. libte	77402691	

	NOMS & PRENOMS	Village	Qualité	Téléphone	Emplacement
0	ZE Jean Mathurin	Minta-village	conseiller Municipal		Zouf.
21	Worendi Worendi Di Vincent DE PAUL	Mekoni II	conseiller Municipal	74 96 15 35	
22	NANG NESSÉ Gogoua	JEYAK Conseiller	conseiller Municipal	—	
23	MOT AKONO J.B.	MINTA VILLAGE	conseiller Municipal	9902.50.54	MY
24	Mameingou Elisabeth	Chargée	Conseillère	—	My
25	EKARIGTA Jean MAR	EKAKI			
26	Mot Idi Jean marie	Mendon	chef Hameau	—	
27	NKENG NZE ELEDNORE	MINTA	Agent Communal	99 07 82 12	
28	Evarum Beng.	Afanoules	Conseiller	—	
29	Nyolo Kinto	medalm ben	Vice président du P.N.d.P. #Fam-médal.	—	
30	MBENG Philippe	E Foulan	conseiller	—	
31	NSOH Nio deine	Enong-bout	Conseiller	—	
32	AME NENGME Isabelle	Minta	observatrice	—	Yungu
33	E & G au Moko - Simon	Minta Centre	P.C de Bois Centre Minta	R d P E	
34	Nalmaye André	Minta	CPIC	99 89 76 46	
5	Alara sebastien	chef Hameau yong-yo			

N°	NOMS & PRENOMS	Village	Qualité	Téléphone	Emplacement
36	NAMA-THOMAS	Nio	Chef BAPPE I d'haméan		Nourm?
37	Olingo Akot Gaillard	Nio	Chef d'haméan II		Aïw
38	NAOUMA GUY		conseiller		Jes <sup>W</sup>
39					
40					
41					

PROCES-VERBAL

Relatif à la réunion d'information à Minia le 19 Septembre 2008 dans la salle de la Commune de Minia sur la création d'un forêt communale

Le mardi deux mille huit et le 19 septembre à 11 heures et sur instruction de Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Sanaga empêché, le 1<sup>er</sup> Adjoint Préfectoral qui le représentait a présidé une réunion d'information à Minia. Ont pris part :

- Le représentant du Délégué Départemental des Forêts de la Haute-Sanaga ;
- Le Maire de la Commune de Minia ;
- L'Adjoint d'Anondissement de Minia représentant du Sous-Préfet ;
- Le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Minia ;
- Les Conseillers Municipaux ;
- Les Chefs Traditionnels de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré et de nombreuses élites. Voir fiche de présence en annexe.

Prenant la parole, le 1<sup>er</sup> Adjoint Préfectoral a d'abord présenté brièvement les documents, bases juridiques de la Forêt Communale en réserve à l'existence. Par la suite, il a remercié le Maire de Minia pour l'initiative qu'il a prise pour que cette affaire soit tenue. Monsieur le Préfet, qui devait présider cette réunion a eu des empêchements de dernière minute. C'est la raison pour laquelle il m'a délégué à-t-il ajouté.

A l'assistance a été présentée le décret du 20 Janvier 1994 portant sur le régime des forêts communales pour encourager les populations à participer ainsi la présence des occupants afin de leur offrir un cadre de vie et de travail. Les débats ont été menés positivement.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

REGIONAL DELEGATION OF CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA  
HAUTE-SANAGA

DIVISIONAL DELEGATION OF  
UPPER - SANAGA

Nanga - Eboko, le 30 OCT 2008

N° 25808 *lv* /RM/MINFOF /DPCE/DDHS

## RAPPORT

**DE LA MISSION RELATIVE AUX REUNIONS DE  
SENSIBILISATIONS DES POPULATIONS ET DES ELITES  
DE L'ARRONDISSEMENT DE MINTA SUR LES PROCEDURES  
DE CLASSEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE MINTA  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE - SANAGA**

*Du 27 au 28 Octobre 2008*

### EQUIPE DE MISSION

1. EKWALLA DIT TOUBBE R.

Délégué par intérim, CHEF DE MISSION

2. NGON André,

Chef de Poste de Contrôle Forestier et de  
Chasse de Minta, MEMBRE

3. NDENGUE Baudelaire Benjamin,

Maire de la Communauté de Minta,  
MEMBRE

4. EPALE MILLA,

Commandant de la Brigades de Gendarmerie de  
Minta, MEMBRE

## 1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de la lutte contre la pauvreté et du souci de la gestion participative des ressources naturelles, une mission de la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Haute – Sanaga a entrepris en séjour de deux jours du 27 au 28 Octobre 2008 dans l'Arrondissement de Minta.

Cette mission fait suite à la réunion d'information le 19 Septembre 2008 sur la création d'une forêt communale à Minta.

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

- ❖ Tenir la réunion de sensibilisation dans les villages riverains afin de leur présenter les objectifs de gestion d'une forêt communale ;
- ❖ Faire la description des limites cartographiques de la forêt communale ;
- ❖ Inventorier les sites sacrés de chaque village.

## 3. METHODOLOGIE

A chaque étape, la méthodologie de travail a consisté à informer les participants sur les objectifs de création d'une forêt communale, leur bien fondé et leurs modalités de gestion. D'une manière concrète, les réunions ont consisté à mener des échanges participatifs avec toutes les parties prenantes. A cet effet des explications ont été données appuyé d'un échange de question réponses animé parfois en langue locale.

## 4. ITINERAIRE

L'itinéraire de terrain a couvert le trajet NANGA- EBOKO – MINTA – MBARGUE – MEKON II – VELA – WALL – NIO – MINTA VILLAGE - MINTA – NANGA – EBOKO plus de 400 km.

## 5. DEROULEMENT DE LA MISSION

Le plan de travail de la mission prévoyait un briefing avec les autorités administratives locales.

Le briefing s'est tenu dans le bureau de Sous-Préfet de Minta sous sa présidence ; y ont assisté, le Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Minta, le Maire de la Commune de Minta.

Les réunions de sensibilisation d'information se sont tenues dans les villages Mbargué, Mekon II, Vela, Wall, Nio, Minta village dans l'Arrondissement de Minta y ont participé toutes les populations locales dont les listes respectives des membres présents figurent en annexe.

La mission s'est déroulée en deux étapes successives ainsi qu'il suit :

- 1<sup>ère</sup> étape : Rencontre avec le Sous – Préfet de Minta (souffrant) qui ne pouvait se joindre à la mission : briefing sur l'objet de la mission ;
- 2<sup>o</sup> étape : Descente sur le terrain et tenue des réunions d'information et de sensibilisation dans les chefferies de MBARGUE – MEKON II – VELA – WALL – NIO – MINTA – VILLAGE.

Ces réunions de descente sur le terrain étaient présidées par le Délégué Départemental par intérim.

A la suite des exposés tenus par le Délégué Départemental, le Maire et le Chef de Poste Forestier, les observations et les réactions des communautés ont essentiellement porté sur :

- o *La préservation des droits d'usage ;*
- o *La prise en compte des sites sacrés ;*
- o *Les opportunités d'emplis liées à la création de la forêt communale ;*
- o *Les retombées financières et les œuvres sociales attendues par les populations.*

Par rapport à ses préoccupations, l'équipe de la mission a, à chaque fois, expliqué et rassuré les populations sur l'exercice de leur droits d'usage. En s'appuyant sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il a été porté à leur connaissance que la forêt communale préserve une bonne partie de leurs droits d'usage lorsqu'il s'agit d'une utilisation personnelle et sous réserve du strict respect de la réglementation forestière en vigueur.

En général il leur a été expliqué que la création d'une forêt communale a pour finalité la lutte contre la pauvreté, la conservation des ressources naturelles et leur prise en charge par les populations elles-mêmes.

En ce qui concerne les sites sacrés situés à l'intérieur de la forêt communale, les inquiétudes des communautés ont été apaisées à la suite des assurances qui leur ont été données quant à l'inviolabilité de ceux-ci. De même, elles peuvent y accéder librement.

Quant aux opportunités d'emplois, elles sont énormes partant de la création des pépinières, la recherche des graines et des jalons, le piquetage des parcelles à régénérer ainsi que sa trouaison. Le transport des plants, de la plantation proprement dites.

De l'exploitation : La prospection des arbres et autres ... autant d'activités qui demanderont la main d'œuvre.

La mission a attiré l'attention des populations sur la nécessité d'une bonne organisation afin de profiter rationnellement de ces emplois.

Les explications sur l'impact économique de la forêt communale a porté sur les retombées financières directes et indirectes au profit des communautés à savoir : le partage de la redevance forestière annuelle assise sur la superficie (60 %) pour la commune et 40 % pour les communautés). La création d'emplois et opportunités d'affaires et la réalisation des œuvres sociales par l'opérateur économiques. Il est à mentionner que les revenus perçus doivent prioritairement être orientés vers les actions de développement.

### CONCLUSION

A l'issue de ces réunions de sensibilisation et d'information, il se dégage que : Les communautés rencontrées sont informées de la création d'une forêt communale dans les espaces identifiés et approuvent le projet dans l'optique qu'il aide à lutter contre la pauvreté.

Les communautés adhèrent largement aux processus de classement de la forêt communale de Minta en raison de la prise en compte de leurs préoccupations lors des délimitations.

# EQUIPE DE MISSION



1. EKWALLA DIT TOUBBE R. CHEF DE MISSION

2. NGON André, MEMBRE

3. NDENGUE Baudelaire Benjamin MEMBRE

4. EPALE MILLA, MEMBRE

